



Visio conférence – mercredi 3 septembre 2025

## **Accompagnement à maîtrise d'ouvrage** Stratégie de sobriété pour les prélèvements en eau

Restitution finale

# Sommaire



01

Objectifs recherchés

Diagnostic du territoire

02

03

Propositions pour compléter le diagnostic

Préconisations concrètes en faveur de la sobriété

04

05

Des ressources et des exemples inspirants



# 01

## Objectifs recherchés

# Objectifs recherchés

## Une commande globale : réduction des prélèvements de 14% entre 2019 et 2030

### ► Origine : Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

- Plan Eau du Gouvernement : objectif de réduction des prélèvements en eau de 10% entre 2019 et 2030
- Déclinaison par l'AESN en stratégie d'adaptation au changement climatique avec des trajectoires de réduction des prélèvements par type à l'échelle du bassin versant entier Seine Normandie
  - Alimentation en eau potable : réduction visée de 14% | Prélèvements industriels : réduction visée de 4% | Prélèvements agricoles : stabilisation visée

### ► Conséquences : notamment financières

- Impact sur les subventions versées par l'AESN en cas de non-engagement d'une démarche de sobriété
- Enjeux financiers autour de la réforme des redevances Agence de l'Eau désormais liées à la performance notamment du réseau
- Impact sur les recettes escomptées par la Collectivité/Opérateurs si pas de modification de la tarification

# Objectifs recherchés

## Concrètement sur le territoire de la CAESE, de quoi parle-t-on ?

### ► Les prélèvements en eau

#### Eau potable

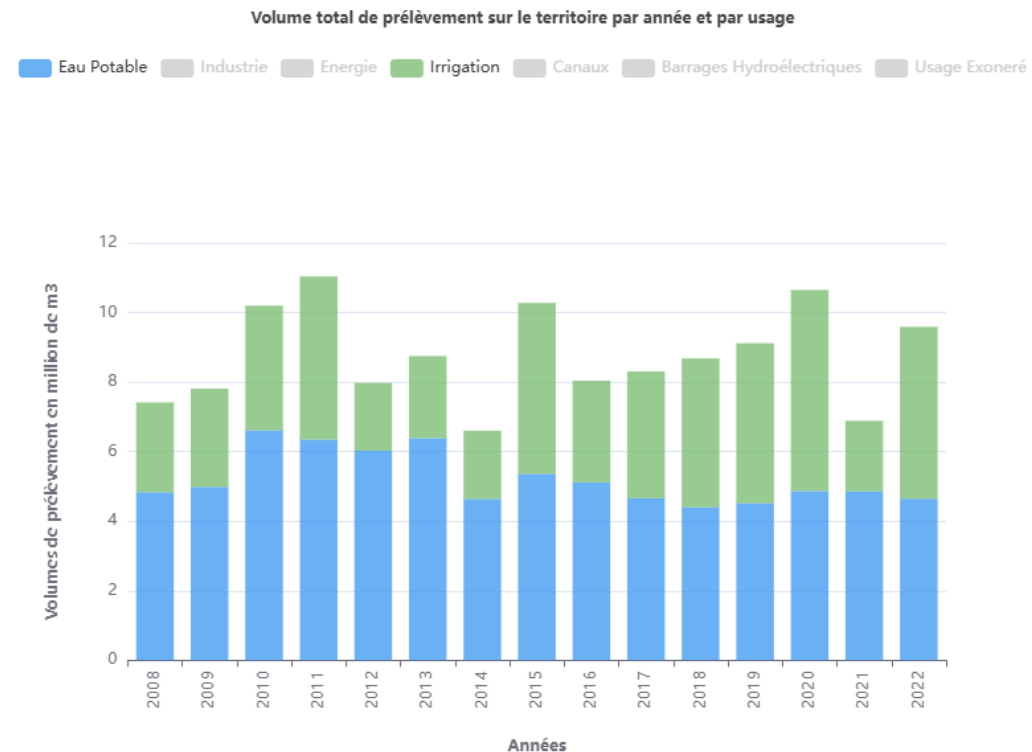
FOCUS MISSION

- Un prélèvement stable depuis 2017 et en réduction par rapport aux années 2010-2013
- 4,52 Mm<sup>3</sup> prélevés en 2019 – valeur référence
- Une réduction de 14% correspond à un prélèvement de 3,89Mm<sup>3</sup> à horizon 2030

#### Agriculture

- Des prélèvements à des fins d'irrigation relativement hétérogènes mais importants sur le territoire
- 4,60 Mm<sup>3</sup> prélevés en 2019 – valeur référence
- Une stabilisation est visée à horizon 2030 par l'AESN

90% du territoire en Zone de Répartition des Eaux : insuffisance des ressources face aux besoins



# Objectifs recherchés

## Concrètement sur le territoire de la CAESE, de quoi parle-t-on ?

### ► Un territoire dynamique

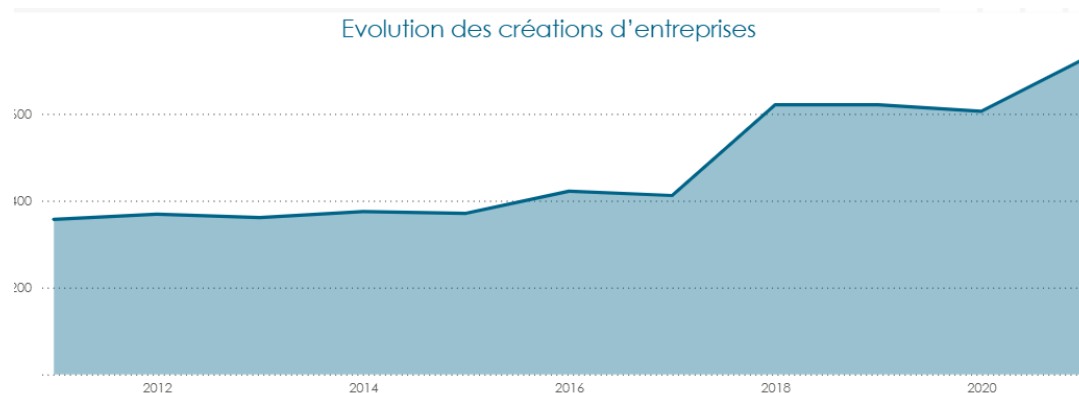
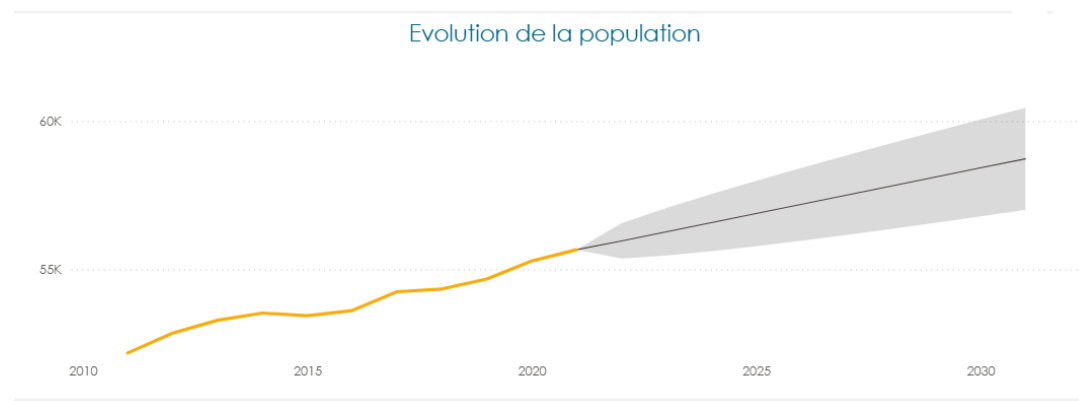
#### ● Evolution démographique

- Une dynamique haussière régulière
- 6,7% d'augmentation entre 2011 et 2021

#### ● Création d'entreprise

- 727 entreprises créées sur le territoire entre 2011 et 2021 : +103%

Aux vues de l'évolution projetée des usages (domestiques, industriels, agricoles ...) et du classement en ZRE de la Nappe de Beauce : **l'enjeu de sobriété est fort pour la CAESE**





## 02

### Diagnostic du territoire

# Diagnostic du territoire

## Par quel bout prendre le sujet ?

### Etudes globales

- SDAEP / PGSSE

### Outils planificateurs

- SAGE/PTGE

### Potabilisation

- Amélioration du process
- Réutilisation des eaux de lavage/service

### Prélèvement

- Suivi précis des volumes
- Respect de la réglementation
- Choix des ressources si possible

### Réseau (stockage et distribution)

- Réduire les pertes (panoplie d'outils disponibles)
- Connaître son patrimoine
- Investir efficacement
- Repérer les volumes non comptés



### Consommation/usages

- Suivre les consommations
- Comprendre les usages
- Repérer les « gisements de sobriété »
- Communication et sensibilisation



# Diagnostic du territoire

## Quels indicateurs / moyens regarder pour un diagnostic ?

Catégorie	Indicateur	Intérêt	Quelle est la « bonne pratique » ?
<b>Performance réseau</b>	Rendement / Indice linéaire de Perte	Quantification des volumes perdus sur le réseau	Le plus haut possible (rendement), au-dessus du rendement Grenelle dans tous les cas ou le plus bas possible (ILP)
	Qualification en fonction de l'indice linéaire de consommation	Objectivation par rapport au caractère rural/urbain du service	Bon ou acceptable
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Evaluation de la connaissance du réseau (date, matériau, modélisation ...) et des bonnes pratiques de gestion patrimoniale (plan de renouvellement ...) afin d'être en capacité d'investir efficacement (renouvellement préventif)	Au dessus de 100/120 pour une bonne connaissance et gestion patrimoniale
	Taux de fuites (canalisations, branchements, compteurs)	Evaluation du nombre de fuites sur le patrimoine témoin d'actifs en mauvais état	Dépendant du contexte
<b>Moyens déployés</b>	Renouvellement de réseau Renouvellement de branchements	Renouveler le réseau et les branchements notamment sur les points noirs fuyards	Idéalement autour de 1%/an pour le réseau et en fonction de l'âge ou du caractère fuyard des branchements
	Recherche de fuite	Rechercher les fuites pour faire des réparations/renouvellements curatifs (plusieurs techniques : recherche à pied, recherche canine, ...)	/
	Prélocalisateurs de fuite	Equiper le réseau en « oreilles » constamment présentes pour repérer les fuites et les réparer	/
	Sectorisation	Mailler le réseau avec des débitmètres pour connaître tous les volumes sur des secteurs de petite taille et ainsi suivre notamment les débits de nuit et repérer les fuites	/
	Suivi des volumes sur bornes/fontaines incendie	Suivre les volumes volés, streetpooling, volume incendie ...	/

# Diagnostic du territoire

## Quels indicateurs / moyens regarder pour un diagnostic ?

Catégorie	Indicateur	Intérêt	Quelle est la « bonne pratique » ?
<b>Moyens déployés</b>	Recettes/tarifification	Vérifier que la tarification permet à la Collectivité de contrer l'effet ciseau de la sobriété à savoir notamment la baisse des recettes	Des parts fixes à un bon niveau pour assurer des recettes pérennes Des parts variables permettant d'avoir des recettes nécessaires au dégagement d'un autofinancement pour les investissements à prévoir
	Marge de manœuvre financière (recettes annuelles / impayés / dette)	Vérifier que le contexte financier de la Collectivité permet d'avoir des marges de manœuvre	Ne pas avoir une dette trop importante et des impayés trop forts au risque de ne pas avoir de marges de manœuvre pour investir et pour augmenter les tarifs afin de maintenir un niveau de recette suffisant suite à la politique de sobriété
<b>Consommations et usages</b>	Base abonné complète	Avoir suffisamment d'information sur les abonnés et leurs consommations pour correctement cibler ceux pour lesquels des actions de sobriété peuvent être engagées	Une base complète sur les abonnés (type, adresse, SIREN, SIRET, NAF, nombre de logement ...) et sur leur consommation (relevé, consommation, facturation)
	Relève à distance déployée	Permet d'avoir des informations à des pas de temps plus fins pour comprendre et suivre les consommations	Idéalement la télérelève permet d'avoir des informations journalières
	Relève à distance performante	Permet d'assurer un taux de facturation au réel élevé pour bien connaître les volumes consommés	Taux de facturation au réel > 95%
	Âge des compteurs	Evite d'avoir des compteurs qui sous-comptent du fait de leur âge faussant les volumes réellement consommés et les recettes liées	< 15 ans
	Actions spécifiques de communication	Ciblage des abonnés pour les inciter à avoir des consommations et des usages plus sobres, plus responsables	Dépendant du contexte
	Actions spécifiques de sensibilisation		

# Réseau – indicateurs de performance

- DSP- global** : données uniquement sur 2023 donc éventuellement non représentatives car avant 2023 le périmètre était éclaté et en 2024 il y a eu lieu une recomposition du périmètre avec intégration de Angerville et Monnerville sans que le RAD ne figure systématiquement des données désagrégées par commune/secteur
- Régie** : données moyennes sur 2 ans le plus souvent possible
- Angerville/Le Mérévillois/Monnerville/Pussay** : données moyennes sur 5 ans le plus souvent possible

	DSP – global (hors Monnerville et Angerville)	Angerville	Monnerville	Régie PS	Le Mérévillois	Pussay
Volumes prélevés	3,5M m <sup>3</sup>	250k m <sup>3</sup>	0k m <sup>3</sup> (AEG à Pussay)	300k m <sup>3</sup>	250k m <sup>3</sup>	150k m <sup>3</sup>
Linéaire de réseau	432 km	30 km	40 km	70 km	50 km	20 km
Rendement moyen	80%	89% (en amélioration)	70% (stable)	65%	60% (en amélioration)	84 % (stable)
ILP moyen	7 m <sup>3</sup> /j/km	2,3 m <sup>3</sup> /km/j (en amélioration)	3 m <sup>3</sup> /km/j (stable)	5 m <sup>3</sup> /km/j (stable)	8,5 m <sup>3</sup> /km/j (en amélioration)	4,4 m <sup>3</sup> /km/j stable)
Qualification ILP (par rapport à l'ILC)	Médiocre	Bon	Acceptable	Mauvais	Mauvais	Acceptable
ICGP (note/120)	114 (104 sur Etampes et 109 sur l'ex-SIEPB)	101	80	26	110	94
Taux de fuites sur canalisation (/km)	0,06	0,10	0,06	0,15	0,12	0,10
Taux de fuites sur branchements (/100 branchements)	0,3	0,2	0,02	0,8	0,7	0,3
Taux de fuites sur compteurs (/100 compteurs)	0,4	Non suivi	0,7	0,2	0,7	0,4

# Réseau – moyens déployés

	DSP – global (hors Monnerville et Angerville)	Angerville	Monnerville	Régie PS	Le Mérévillois	Pussay
<b>Renouvellement de réseau</b> (sur les 3 dernières années)	0,2%	0%	0%	0%	0,1%	0%
<b>Renouvellement de branchement</b>	Très peu (Branchements plomb = 138)	≈ 0 % (Branchements plomb = 8)	≈ 0 % (Branchements plomb = 43)	≈ 0 % (Branchements plomb = 0)	≈ 0 % (Branchements plomb = 0)	≈ 0 % (Branchements plomb = 15)
<b>Recherche de fuites</b>	0,15% en 2023	0% en 2 ans	12% en 5 ans	80% en 2 ans	150 % en 5 ans	10% en 5 ans
<b>Prélocalisateurs de fuites</b>	54 prélocalisateurs	N.C.	N.C.	N.C.	Oui	N.C.
<b>Sectorisation</b>	Oui	A priori non	A priori non	Sur Chalo Saint Mars Saint Hilaire	Oui	A priori non
<b>Suivi des volumes BI/PI/chantier</b>	En cours (645 ouvrages)	A priori non (N.C. ouvrages)	A priori non (9 ouvrages)	En cours (74 ouvrages)	A priori non (82 ouvrages)	Programme Sentinel sur 20 poteaux incendie (29 ouvrages)
<b>Recettes/tarifification</b>	Recettes VEG bien dimensionnées? Pas de PF collectivité	Pas de PF collectivité PV Collectivité faible (0,45€/m <sup>3</sup> )	Pas de PF collectivité	Parts fixes faibles et parts variables non harmonisées	Pas de PF collectivité	Pas de PF collectivité PV Collectivité faible (0,29€/m <sup>3</sup> )
<b>Marge de manœuvre financière (recettes annuelles / impayés / dette)</b>	Impayés < 5% Recettes : 4€/ml Dette limitée : 1,2M€	Impayés > 5% Recettes : 6€/ml Dette : 0€	Impayés < 5% Recettes : 0,75€/ml Dette : 0 €	Impayés = N.C. Recettes : 5€/ml Dette importante : 1,6M€	Impayés < 5% Recettes : 5€/ml Dette : 0€	Impayés < 5% Recettes : 5€/ml Dette : 36k€



# Diagnostic du territoire – contrat de DSP CAESE Global

## Des obligations contractuelles de VEOLIA en faveur de la sobriété à contrôler et à utiliser

### ● Connaissance du patrimoine

- ICGP : 112/120 avant fin 2024 et 115/120 avant fin 2025 (art 26.1)
- Modélisation hydraulique (art 26.2)

### ● Réduction des pertes du réseau (art 45) et amélioration des volumes comptés

- Engagement d'ILP de 3,5 m<sup>3</sup>/j/km à partir de 2025 jusqu'à 2030
- Recherche de fuite sur 70km/an
- Réparation des fuites sous 1 h (début de la réparation)
- Renouvellement des branchements à la charge du Concessionnaire mais seulement 50 par an (art 58.2)
- Renouvellement des compteurs de plus de 15 ans (art 58.2)
- Renouvellement du réseau dans le cadre d'un fond de 500 000 €/an (art 58.2)

### ● Connaissance des usagers et de leurs usages

- Base abonné (art 26.3) avec contenu précisé : relativement classique sans informations précises pouvant être utiles à une meilleure compréhension (catégorie d'abonné, nombre de logements...)
- Relevé des gros consommateurs > 6000 m<sup>3</sup>/an tous les mois (art 46.3) , 2 fois /an sinon
- Déploiement de la radio relève (art 46.3) avec un taux de facturation au réel de 95%

### ● Sensibilisation/communication auprès des usagers

- Capacité d'utiliser le concessionnaire une fois par an pour une communication A4 recto verso à destination des usagers avec la facture (art 34)
- Mise à disposition d'informations sur le site internet (art 34)
- 1 mallette pédagogique autour du grand cycle de l'eau par école (art 34)
- Organisation d'une campagne annuelle de sensibilisation des usagers sur des sujets décidés conjointement avec la Collectivité (art 34)
- Tarification en fonction du nombre de logements = tarif multi-habitat pour la PF et la PV et tarification progressive par tranches de consommation (art 68.2)

# Diagnostic du territoire – contrat de DSP du Mérevillois

## Des obligations contractuelles de VEOLIA en faveur de la sobriété à contrôler et à utiliser

### ● Connaissance du patrimoine

- Modélisation hydraulique (art 1.9.4 + avenant 2)

### ● Réduction des pertes du réseau et amélioration des volumes comptés

- Rendement réseau de 75% à partir de 2022 (art 1.9.10)
- Renouvellement des compteurs de plus de 15 ans (art 6.7.2)
- Renouvellement des branchements plomb (art 7.5)
- Indicateurs de performance : taux de réparation imprévues des branchements, taux d'interruption non programmées et programmées (art 11.3)
- Intervention dans un délai d'une heure
- Sectorisation du réseau sur 3 zones et prélocalisateurs de fuites avec 54 capteurs (avenant 2)

### ● Connaissance des usagers et de leurs usages

- Base abonné (art 2.8.3) avec contenu précisé : relativement classique sans informations précises pouvant être utiles à une meilleure compréhension (catégorie d'abonné, nombre de logements ...)
- Fourniture sur demande d'un histogramme des consommations par tranche et nombre d'abonné par tranche sous format Excel, liste des abonnés du service avec consommations annuelle, état des gros consommateurs ... (art 11.5)

### ● Sensibilisation/communication auprès des usagers

- Participation à la préparation des actions de communication avec fourniture d'information (art 5.3)
- Une exposition sur l'eau potable tous les 2 ans dans une salle d'exposition mis à disposition gratuitement par la Collectivité (art 5.3)
- Capacité d'utiliser le concessionnaire une fois par an pour une communication A4 recto verso à destination des usagers avec la facture (art 5.3)

# Diagnostic du territoire – contrat de DSP de Pussay

## Des obligations contractuelles de VEOLIA en faveur de la sobriété à contrôler et à utiliser

### 📍 Connaissance du patrimoine

- Renseignement du SIG notamment sur le réseau (art 22.2)

### 📍 Réduction des pertes du réseau et amélioration des volumes comptés

- Déploiement en 2020 du programme Sentinel sur 20 poteaux incendie de la commune (art 40)
- Installation d'un débitmètre en sortie du réservoir (art 40)
- Objectif d'ILP (art 40)
- Réparation des fuites sous 1 h (début de la réparation)
- Renouvellement des branchements (art 38)
- Renouvellement des compteurs de plus de 15 ans (art 38)

### 📍 Connaissance des usagers et de leurs usages

- Base abonné (art 22.3) avec contenu précisé : relativement classique sans informations précises pouvant être utiles à une meilleure compréhension (catégorie d'abonné, nombre de logements ...)

### 📍 Sensibilisation/communication auprès des usagers

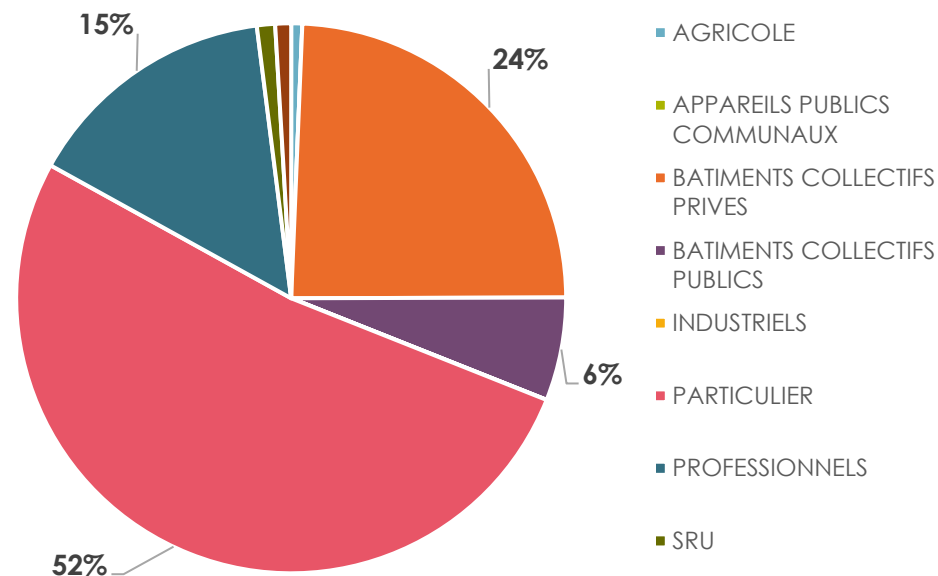
- Capacité d'utiliser le concessionnaire une fois par an pour une communication A4 recto verso à destination des usagers avec la facture (art 29)
- Communication auprès des plus jeunes sur les enjeux du cycle de l'eau (malle pédagogique à l'école de la ville) (art 29)
- Mise à disposition de panneaux d'information sur l'eau potable et les bons gestes pour protéger l'environnement (art 29)

# Diagnostic du territoire – Base abonné de DSP CAESE Global

## Des informations tirées de l'analyse de la base abonné

- 2 129 041 m<sup>3</sup> consommés en 2024 (cohérent avec le RAD)
- 30% des consommations par des bâtiments collectifs
  - A 95% sur la commune d'Etampes
- 15% des consommations par des professionnels
  - A 78% sur la commune d'Etampes mais également sur la commune de Morigny Champigny (12%)

Consommation 2024 par type d'abonnés



- Pas d'informations sur le type de relevé, les consommations passées, le cycle de facturation ...

# Diagnostic du territoire – Base abonné de la Régie

## Des informations tirées de l'analyse de la base abonné

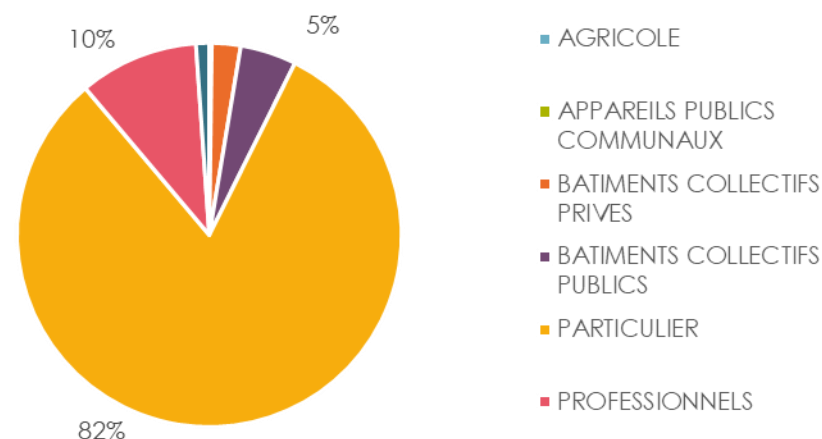
- **Une consommation globale relativement stable depuis 2020 autour de 160 000 m<sup>3</sup>**
- **Pas d'informations sur le type d'abonnés**
- **Un bon taux de facturation au réel en 2024**
  - 82% des index relevés en 2024 et donc 18% d'index estimés
  - 92% de la consommation est facturée sur la base d'indice réel avec des communes légèrement en retrait (Guillerval 86% et Saint Hilaire 88%)

# Diagnostic du territoire – Base abonné DSP Le Mérevillois

## Des informations tirées de l'analyse de la base abonné

- 166 479 m<sup>3</sup> consommés en 2024 (cohérent avec le RAD)
- 7% des consommations par des bâtiments collectifs
- 10% des consommations par des industriels

Consommation 2024 par type d'abonnés



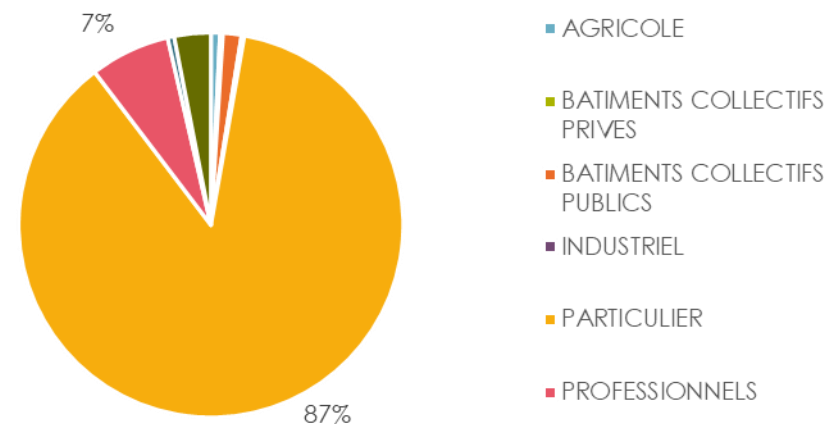
- Pas d'informations sur le type de relevé, les consommations passées, le cycle de facturation ...

# Diagnostic du territoire – Base abonné DSP Pussay

## Des informations tirées de l'analyse de la base abonné

- 139 183 m<sup>3</sup> consommés en 2024 (pas cohérent avec le RAD > 98 000 m<sup>3</sup>)
- 7% des consommations par des industriels

Consommation 2024 par type d'abonnés



- Pas d'informations sur le type de relevé, les consommations passées, le cycle de facturation ...

# Synthèse du diagnostic

## Connaissance du patrimoine

- Un patrimoine **relativement bien connu** pour les périmètres gérés en concession mais **d'importants manques d'informations sur la partie gérée en Régie** qui ne permet pas de cibler correctement des interventions préventives sur le réseau et les branchements

## Réduire les pertes dans le réseau de distribution

- **Des secteurs particulièrement fuyards** notamment sur le Mérévillois, Chalo Saint Mars et Saint Hilaire mais avec des **obligations contractuelles qui vont permettre une amélioration** de la situation si le suivi de la Collectivité est bien réalisé
- **Des moyens importants déployés** (recherche de fuite, sectorisation, prélocalisateurs ...) qui commencent à porter leurs fruits mais pour l'instant **uniquement sur les secteurs les plus fuyards**
- **Du renouvellement de réseau et de branchements très limité** du fait d'urgences post-transfert de compétences axées sur la qualité de l'eau et très peu d'obligations dans ce sens à la charge du Concessionnaire (hormis DSP Globale)
- Début du suivi des volumes sur les bornes/poteaux incendie mais **relativement limité** et pas de bornes de puisage pour les chantiers par exemple
- Des **recettes Collectivité grevées de parts fixes** et uniquement basées sur les volumes vendus conduisant à un risque financier dans le cadre de la sobriété. Il n'a pas été réalisé une prospective budgétaire pour vérifier les marges de manoeuvre de la Collectivité pour investir davantage (renouvellement de réseau notamment) sans modifier la tarification (du fait des baisses de volumes escomptées suite à la politique de sobriété)

# Synthèse du diagnostic

## Repérer les « gisements » de sobriété dans les consommations et les usages

- Des bases-abonnés dont le contenu et le formalisme ne sont **pas optimaux pour mener des études poussées sur les usagers et leurs consommations** mais dont le contenu peut être amélioré avec l'Opérateur privé
- Un déploiement d'une **relève à distance efficace** avec des objectifs forts (facturation au réel de 95%) mais sous forme de radio-relève qui **ne permet pas d'avoir des pas de temps suffisamment resserré** pour étudier finement les consommations hormis pour les gros consommateurs de la DSP globale et les compteurs communaux sur Etampes
- Un enjeu fort autour des **bâtiments collectifs** sur le secteur DSP Globale à investiguer avec attention
- Des enjeux pressentis autour des **consommations industrielles** un peu partout sur le territoire à investiguer plus en détail
- Des périmètres avec un part du **parc compteur > 15 ans non négligeable** notamment sur la Régie qui conduit à un sous-comptage chronique des consommations. Le Concessionnaire, sur les périmètres en DSP, a des **obligations contractuelles claires** pour le renouvellement des compteurs > 15 ans, à vérifier et pénaliser par la CA le cas échéant

## Sensibiliser et accompagner les usagers du service d'eau potable

- A priori **peu ou pas d'actions menées** à destination des usagers/abonnés du territoire par la Collectivité ou son Opérateur
- Mais la **capacité de mobiliser l'Opérateur privé** pour des actions de communication et de sensibilisation sur les périmètres externalisés

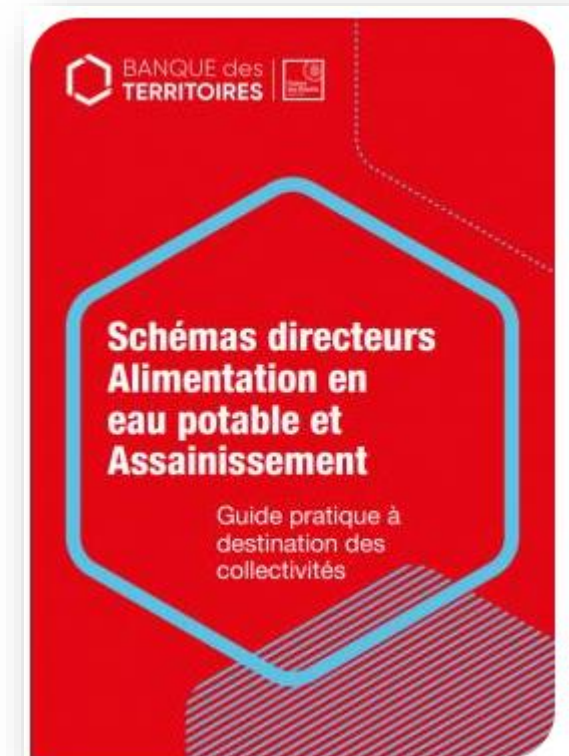


## 03

### Propositions de compléments pour le diagnostic

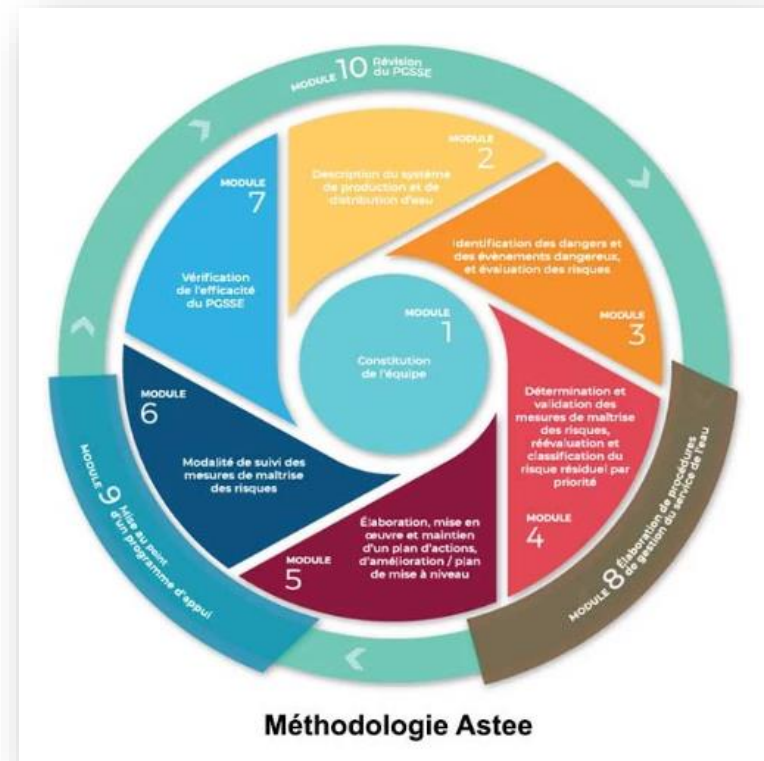
# Propositions de compléments pour le diagnostic

- Les études-cadres d'un service d'eau potable sont des **moments idéaux pour compléter la connaissance du service et des usagers**. Le cahier des charges exprimant le besoin de la Collectivité se doit donc d'être particulièrement soigné, tout comme le choix du prestataire et le suivi de l'étude.
  - Schéma directeur, schéma de distribution, plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux, études de risques, plan de continuité d'activité ...
- La CAESE est en train de lancer une nouvelle consultation pour son schéma directeur d'alimentation en eau potable (**SDAEP**).
  - Nous conseillons de regarder avec attention le **guide édité par la Banque des Territoires** à ce sujet accessible [ici](#) et notamment les préconisations pour :
    - La phase 1 d'**acquisition de données** notamment sur le patrimoine (point noirs) et les usagers (données démographiques, consommations, activités socio-économiques)
    - La phase 2 de **diagnostic** notamment sur l'analyse des consommations moyennes et de pointe, l'analyse des fuites et de leurs causes, l'analyse du rendement de réseau ...
    - La phase 3 de **prospective** notamment pour les hypothèses de développement territorial, le bilan besoin ressource, les éventuelles ressources potentielles, la simulation de scénario pour différentes hypothèses de fonctionnement ...



# Propositions de compléments pour le diagnostic

- Si la CAESE n'est pas doté d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (**PGSSE**), nous préconisons de profiter de la consultation sur le SDAEP pour l'intégrer à l'étude
  - Pour se faire, nous conseillons de se référer au **guide de l'ASTEE** disponible [ici](#) qui développe une méthode en 10 modules
- Il est également possible d'améliorer le diagnostic du service et des usages **en mobilisant l'Opérateur privé (VEOLIA)**
  - Un certain nombre d'objectifs contractuels d'amélioration de la connaissance et de performance sont présents dans vos contrats : ils doivent être **vérifiés et pénalisés le cas échéant**.
  - Des clauses contractuelles relatives au **devoir de conseil et de fourniture de données** permettent également à la CAESE de demander des informations utiles à son Délégué
  - Des clauses d'avenant permettent aussi de demander de **nouvelles obligations** pour le Concessionnaire et d'utiliser des innovations intéressantes des grands groupes privés (Hubgrade Ressources, PrediNappes, télérelève et analyse des données, audit de consommations de grands équipements, observatoire des usages ...)
  - Cela ne doit toutefois **pas diminuer le rôle de maîtrise d'ouvrage** de la CAESE qui reste responsable du service de l'eau, de sa connaissance et des prises de décisions stratégiques. Une pleine implication des élus et des services est donc indispensable.





# 04

## Préconisations concrètes en faveur de la sobriété

Type d'action				Priorité	Action
Connaissance du patrimoine et des usages	Réduction des pertes en réseau	Action sur les usages/conso mmations	Communication sensibilisation		
<b>Etudes et documents cadre</b>					
X				1	Etablir un schéma directeur qui permet d'avoir une vision précise des besoins, de la demande, des ressources et des vulnérabilités du territoire sur le moyen et le long terme notamment en intégrant la dimension du changement climatique et de l'évolution des usages. Cela nécessite d'intégrer des études types HMUC, prospective de la demande en eau ou encore bilan Besoins-Ressources.
X				1	Equiper l'ensemble des points de prélèvement de compteurs télérelevés si ce n'est pas déjà le cas
X	X			1	Etablir un plan d'action d'amélioration du rendement de réseau (en suivant par exemple le guide de recommandation ASTEE-OFB) sur l'ensemble du périmètre avec un partage clair des rôles entre la CAESE (maîtrise d'ouvrage) et l'Opérateur privé qui a des objectifs contractuels de performance et de gestion patrimoniale
X				2	Retravailler le contenu des base abonnés dues par le Concessionnaire pour avoir suffisamment d'informations (type d'abonné, adresse, SIREN, SIRET, NAF, nombre de logements, consommation sur plusieurs pas de temps, information sur les compteurs, les branchements, informations sur le relevé et la facturation ...)
X				2	Pour la Régie, améliorer l'outil de gestion abonné (éventuellement en changeant) et la qualité de la base-abonné pour avoir suffisamment d'information pour comprendre les usages et cibler les usagers pouvant faire l'objet d'accompagnement à la sobriété
		X		3	Lancer une étude sur l'opportunité d'utiliser des eaux non conventionnelles (eaux pluviales, eaux d'exhaure, eaux de piscine, eaux grises ...) pour des usages publics tels que l'arrosage, le nettoyage des voiries ...
X				3	Etudier la possibilité d'améliorer les process de potabilisation de l'eau si ces derniers sont fortement consommateurs d'eau de service (peut être intégré au SDAEP)
X		X		3	Lancer une étude d'opportunité pour le recours à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) en sortie de station d'épuration

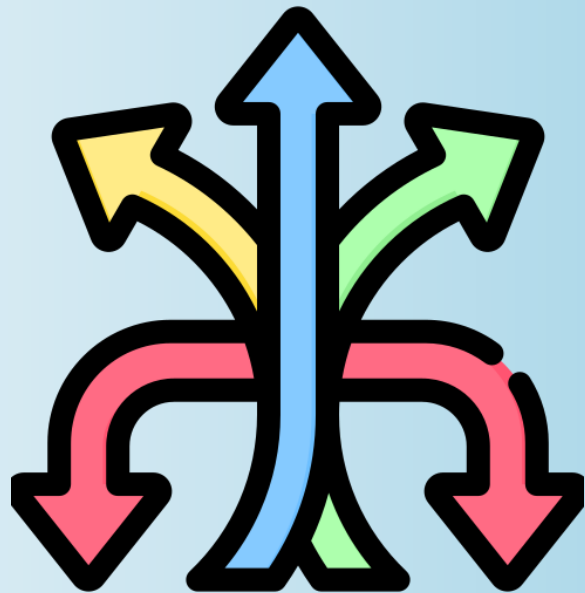
Type d'action				Priorité	Action
Connaissance du patrimoine et des usages	Réduction des pertes en réseau	Action sur les usages/conso mmations	Communication sensibilisation		
<b>Actions sur le réseau</b>					
	X			1	Suivre précisément la performance réseau des secteurs en DSP et pénaliser le Concessionnaire en cas de non-atteinte notamment sur le Mérévillois et sur le secteur DSP-Global
X	X			1	Sur la Régie, engager un plan d'action pour améliorer la connaissance du patrimoine notamment via la complétude du SIG (si pas d'objectif d'ICGP pour le prestataire) sur le réseau et les branchements
	X			1	Engager une campagne de recherche de fuite sur le réseau de la Régie conformément au plan d'action et lancer une étude sur l'intérêt de mettre en place des prélocalisateurs de fuite et de la sectorisation sur ce même périmètre
X	X			1	Définir et mettre en place une réelle stratégie de renouvellement curative et préventive des branchements en commençant par les branchements plomb puis les branchements fuyards en s'appuyant, pour les périmètres externalisés, sur le Concessionnaire qui a des obligations (cf. analyse contractuelle et possibilité d'avenants) et l'analyse des données patrimoniales bancarisées
X	X			1	Définir et mettre en place une réelle stratégie de renouvellement curative et préventive du réseau en commençant par les points noirs en s'appuyant, pour les périmètres externalisés, sur le Concessionnaire (avenants possible)s et l'analyse des données patrimoniales bancarisées
X	X			1	Mettre en place avec VEOLIA sur le secteur DSP Globale CAESE une vraie méthode de travail pour le choix des chantiers de renouvellement réseau à réaliser dans le cadre du fonds de travaux (500k€/an) avec des outils pertinents (analyse multicritères, intelligence artificielle ...) et une validation par la Collectivité en lien avec sa politique de sobriété
	X	X		1	Appliquer les dispositions contractuelles liée à l'âge maximum des compteurs (< 15 ans) dans les contrats de DSP et pénaliser le Concessionnaire le cas échéant
	X	X		1	Mettre en place un plan de renouvellement des compteurs ambitieux sur la Régie, éventuellement couplé au déploiement de la télérelève

Type d'action				Priorité	Action
Connaissance du patrimoine et des usages	Réduction des pertes en réseau	Action sur les usages/conso mmations	Communication sensibilisation		
<b>Actions sur le réseau</b>					
X	X			2	Vérifier la bonne application des moyens engagés par le Concessionnaire dans le cadre du plan de réduction des fuites (sectorisation fonctionnelle avec bilan journalier par secteurs, prélocalisateurs de fuites fonctionnels avec maillage suffisant et remontée d'informations en temps réel, atteinte de l'objectif de recherche de fuite annuel sur la DSP Globale par exemple ...)
X				2	Sur les DSP : vérifier le bon remplissage du SIG conformément aux exigences contractuelles et demander les compléments au Concessionnaire le cas échéant
X				2	Récupérer les modélisations hydrauliques de l'Opérateur Privé, en faire réaliser une sur la Régie le cas échéant et avoir les compétences en interne pour les manipuler et faire des simulations
X	X			2	Être en capacité d'engager des diagnostics patrimoniaux le cas échéant de type analyses métallographiques, ePulse, scanner, ... sur des tronçons pour lesquels la question de la connaissance de l'état et/ou de l'intérêt d'un renouvellement se pose de façon importante
		X	X	2	Poursuivre le suivi des volumes puisés sur les bornes et poteaux incendie (comme sur Pussay) en s'appuyant sur l'Opérateur privé (avenant possible)
	X	X	X	2	Mettre en place des bornes de puisage pour des usages ponctuels sur sollicitation des acteurs (chantier, ...) soit porté par l'Opérateur privé (avenant possible) soit par la CAESE
	X	X	X	3	Mettre en place des procédures de puisage sur les bornes /poteaux incendie avec les services des voiries (propreté urbaine)
X	X			3	Engager une étude sur l'intérêt d'une modulation de pression sur certains secteurs

Type d'action				Priorité	Action
Connaissance du patrimoine et des usages	Réduction des pertes en réseau	Action sur les usages/conso mmations	Communication sensibilisation		
<b>Action auprès des usagers consommateurs</b>					
		X	X	1	Recruter ou désigner un profil « économe de fluides » pour piloter une démarche de sobriété notamment hydrique sur le patrimoine public de la Collectivité avec des actions de diagnostic (mise en place systématique de compteurs, analyse de données ...), mise en place de dispositifs hydro-économes (temporisateurs, mousseurs, pommeaux de douche, réduction de pression ...) notamment sur Etampes, ou encore la modification des pratiques des communes pour l'arrosage des espaces verts (goutte à goutte/programmation) et le nettoyage des voiries (formation, information ...)
		X	X	1	Récupérer les eaux de pluie des bâtiments collectifs en finançant notamment des récupérateurs d'eaux de pluie pour le nettoyage des espaces publics, des espaces verts voire de l'hydrocurage et de l'alimentation de sanitaires publics
			X	1	Mettre en place des actions de communication ponctuelles et de sensibilisation sur la gestion de l'eau, le changement climatique, les sécheresses et l'enjeu de sobriété dans les bâtiments recevant du public notamment en mobilisant l'Opérateur privé qui a des obligations contractuelles dans ce sens
			X	1	Engager des actions de communication régulières sur le suivi des ressources en eau notamment de la Nappe de Beauce et sur les gestes hydro-économes via des bulletins d'information (site Internet, LinkedIn, espace client VEOLIA ...)
X	X	X	X	1	Mettre en place la télérelève sur l'ensemble du périmètre en commençant par les gros consommateurs, les abonnés agricoles, les bâtiments publics et les bailleurs/logements collectifs afin de permettre à chacun de suivre sa consommation d'eau en temps réel, de bénéficier de conseils personnalisés et de réduire sa consommation
X		X	X	1	Demander les données de télérelève des gros consommateurs dans le secteur DSP Global CAESE due par VEOLIA, les utiliser pour cibler des gisements de sobriété et apporter des solutions (diagnostic, préconisation, sensibilisation)

Type d'action				Priorité	Action
Connaissance du patrimoine et des usages	Réduction des pertes en réseau	Action sur les usages/conso mmations	Communication sensibilisation		
<b>Action auprès des usagers consommateurs</b>					
X		X	X	2	Après le déploiement de la télérelève, travailler avec le Concessionnaire pour définir les seuils d'alerte de surconsommation pour l'envoi d'alerte par catégorie d'abonné afin des fins de sensibilisation
		X	X	2	Inscrire dans les contrats de DSP des obligations de distribution de kits hydro-économiques pour les usagers en ayant ciblé préalablement les usagers pour lesquels cela est pertinent (principaux consommateurs et consommateurs le plus précaires) et suivre attentivement la mise en place et l'efficacité de ces dispositifs
X		X	X	2	Insérer dans le contrat de la DSP Globale des obligations du Concessionnaire vers les Grands Comptes/Grands consommateurs pour proposer des diagnostics de consommation d'eau et des outils de sobriété
		X	X	2	Utiliser au maximum les obligations du Concessionnaire en termes de communication et de sensibilisation (cf analyse contractuelle) pour réaliser des actions en faveur de la sobriété (communication via la facture, mallette pédagogique dans les écoles, utilisation du site internet de l'Opérateur, organisation d'une campagne annuelle, panneaux d'information, exposition dans des locaux mis à disposition par la CAESE ...)
X		X	X	3	Après le déploiement de la télérelève, analyser les données et mettre en place un plan d'action pour réduire les fuites après compteurs (alerte fuites et proposition d'intervention prise en charge ou non)
X		X	X	3	Sur l'enjeu industriel, se rapprocher de la CCI pour engager des démarches ciblées et des actions de sensibilisation/communication plus ouvertes voire des partenariats avec des entreprises spécialisées dans la sobriété hydrique des entreprises (type AQUASSAY)
X		X	X	3	Mieux identifier les propriétaires de forages privés en faisant appliquer les obligations déclaratives et en recourant à des contrôles renforcés (examen du comportement des nappes sur la base de tous les forages)

Type d'action				Priorité	Action
Connaissance du patrimoine et des usages	Réduction des pertes en réseau	Action sur les usages/consommations	Communication sensibilisation		
<b>Actions sur la tarification et le modèle économique du service de l'eau</b>					
		X	X	1	Instaurer une part fixe Collectivité permettant de sécuriser des recettes fixes, non dépendantes de l'évolution des volumes souhaitée à la baisse, afin de notamment financer les couts fixes de la Collectivité (renouvellement ...)
		X	X	1	Réfléchir à une tarification harmonisée qui participe à la sobriété des usages (tarification progressive, tarification saisonnière, tarification par catégorie d'abonnés ...)
	X	X		2	Réaliser une prospective budgétaire consolidée permettant d'estimer les marges de manœuvre financières de la Collectivité vis-à-vis des recettes à tarification constante et volumes en diminution (sobriété), établir des scénarios de nouvelles tarifications harmonisées permettant de contrer le potentiel effet ciseau de la sobriété avec des investissements en hausse (notamment renouvellement réseau)
<b>Autres actions</b>					
X	X	X	X	2	Mettre en concordance la politique de sobriété avec les contrats liant la CAESE aux opérateurs privés (contrats de DSP et de prestation de service) notamment dans le cadre d'avenant avec de nouvelles obligations contractuelles et une modification de l'équilibre économique des contrats (hypothèses de volumes revues à la baisse et éventuellement assujetties à de la rémunération à la performance)
X		X		3	Mettre en concordance la politique de sobriété de la Collectivité avec les différents documents planificateurs du territoire notamment sur la gestion de l'eau (SAGE en cours de révision, les OUGC de la Nappe de Beauce) mais également sur l'urbanisme et l'activité économique (PLUi et SCOT)
X	X	X	X	3	Être à l'initiative ou participer à l'établissement d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
X	X	X	X	3	S'inscrire à Eco D'Eau qui permet de bénéficier de supports de communication open-source pour la sensibilisation de différents publics, d'avoir une base de modèle type pour une charte d'engagement de sobriété, de bénéficier de conseils pour la mise en œuvre
		X	X	3	Mener des opérations de désimperméabilisation des sols pour favoriser la recharge des nappes – en lien avec le service urbanisme et les documents d'urbanisme type SCOT, PLUi



# 05

## Des ressources et des exemples inspirants

# Des ressources et des exemples inspirants

## Exemples d'autres collectivités et de publications sur le sujet

- **Plateforme des bonnes pratiques pour l'eau du Grand Sud Ouest : publication pour encourager le déploiement des actions de sobriété hydrique dans les Collectivités**
  - 7 axes d'adaptation, 40 actions avec plus de 100 retours d'expérience
  - Disponible [ici](#)
- **Défis sobriété lancé par AMORCE**
  - 10 mesures pour le plan sobriété Eau des Collectivités
  - Disponible [ici](#)
- **Démarche sobriété lancée par l'EPTB Vienne**
  - Dispositif axé sur les économies d'eau au niveau des bâtiments publics avec de nombreux retours d'expérience
  - Disponible [ici](#)

# Des ressources et des exemples inspirants

## Exemples d'autres collectivités et de publications sur le sujet

- **Guide pour « Impulser une politique de sobriété sur mon territoire » par l'ADEME**
  - Pas uniquement sur la sobriété hydrique mais développe de façon intéressante le concept même de sobriété ainsi que des méthodes, des outils et des exemples pour les collectivités locales
  - Disponible [ici](#)
- **Enjeux croisés de sobriété et du modèle économique de l'eau publié par Intercommunalités de France**
  - 25 propositions concrètes pour les collectivités et les entreprises
  - Disponible [ici](#)
- **Pistes d'actions proposés par des Opérateurs privés pour accompagner les collectivités dans leur démarche**
  - VEOLIA : disponible [ici](#)
  - SUEZ : disponible [ici](#)

# Des ressources et des exemples inspirants

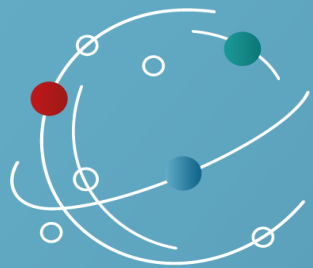
## Exemples d'autres collectivités et de publications sur le sujet

- **Guide technique pour la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie**
  - Edité par Eau du Bassin Rennais : à destination des particuliers, des collectivités, des copropriétés, des bailleurs sociaux et des promoteurs, disponible [ici](#)
  - Edite par l'ASTEE, synthèse des connaissances actuelles et recommandations pour la réalisation d'un projet, disponible [ici](#)
  
- **Guide pour la réduction des pertes en eau : élaboration d'un plan d'action – édité par l'OFB et l'ASTEE**
  - Volume 1 disponible [ici](#)
  - Volume 2 pour un plan d'action détaillé et hiérarchisé disponible [ici](#)
  - Volume 3 pour l'optimisation des bénéfices du plan d'action pour les ressources en eau disponible [ici](#)
  
- **Guide d'économie d'eau à destination des collectivités – élaboré par le SMEGREG en Gironde**
  - Focus sur les consommations collectives, les actions possibles et les solutions par usages
  - Disponible [ici](#)

# Des ressources et des exemples inspirants

## Exemples d'autres collectivités et de publications sur le sujet

- 📁 **Catalogue de dispositions visant à limiter l'ouverture intempestive des points d'eau incendie pendant les vagues de chaleur** – Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
  - Déclinaison en 6 familles de mesures
  - Disponible [ici](#)
- 📁 **Animation du réseau national des économes de flux, ACTEE**
  - Permet aux Collectivités de se rapprocher d'un réseau d'experts reconnus et outillés
  - Disponible [ici](#)



Groupe  
**espelia**  
Servir l'intérêt général

espelia ressources tecurbis icea  
Consultants Finances

## CONTACT :

**Gabin OUVRARD**

Consultant sénior – Pôle Cycles de l'Eau

[gabin.ouvrard@espelia.fr](mailto:gabin.ouvrard@espelia.fr)

**Laura DURKHEIM**

Directrice Adjointe – Pôle Cycles de l'Eau

[laura.durkheim@espelia.fr](mailto:laura.durkheim@espelia.fr)